

Conditions Générales de Vente



Article 1 - Objet

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles Educina (SASU au capital de 1 000 €, située au 64 avenue Rockefeller, 69008 Lyon enregistrée au Registre du Commerce de Lyon sous le numéro 931 849 665 00019 et dont le numéro TVA intracommunautaire est FR 83931849, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84692312569 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes) s'engage à réaliser les actions de formation auprès du Client dans les conditions prévues à l'article L.6313-1 du Code du Travail.

Article 2 - Dénominations

Dans les paragraphes suivants, il est convenu de désigner par :

- Stagiaire : personne physique participant à la formation
- Intervenant : personne physique animant les formations
- Entreprise : personne morale passant commande d'une action de formation pour un ou plusieurs de ses salariés
- Organisme financeur : organisme national ou régional ou de branche finançant les actions de formation.

Article 3 - Inscription

Une inscription est considérée comme enregistrée par Educina à réception du formulaire d'inscription, d'une photo d'identité, de l'engagement d'avoir pris connaissance des conditions générales dûment remplies et signées, accompagnées des arrhes. Un entretien avec la responsable pédagogique pourra être exigé. Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la signature du formulaire d'inscription, des conditions générales, du versement des arrhes et d'acceptation du dossier par l'équipe pédagogique.

Article 4 – Tarifs et règlement

Les tarifs sont disponibles et mis à jour sur le site internet medicina-sante.fr, rubrique Educina. Le règlement doit obligatoirement intervenir dans sa totalité au plus tard le premier jour de la formation (possibilité de régler en plusieurs fois, à partir de 2 formations en auto-financement). En cas de règlement par un organisme financeur, Educina doit recevoir l'accord de financement avant l'entrée en formation. Dans le cas contraire, Educina se réserve le droit de refuser le stagiaire à la formation.

En cas de prise en charge partielle par un organisme financeur, la différence est directement facturée au stagiaire ou à l'employeur. Le solde de l'action de formation non payé par un organisme ou par l'employeur est à la charge du stagiaire.

Le prix de la formation ne comprend ni les déplacements, ni la restauration, ni l'hébergement du stagiaire.

Tous les tarifs sont indiqués en euros. Modalités de paiement : chèque bancaire, virement ou CB.

En cas de créance non recouvrée à l'amiable après 3 rappels, le service comptabilité lance une procédure de recouvrement, entraînant des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

Article 5 - Obligations du stagiaire

La participation à la formation implique l'acceptation totale et sans réserve des conditions générales par le stagiaire. Ce dernier s'engage à la véracité des informations fournies et à la transmission des documents demandés dûment complétés/signés avant l'entrée en formation.

Le stagiaire s'engage par ailleurs à respecter le règlement intérieur de Medicina et/ou des locaux utilisés à l'usage de la formation, à favoriser des conditions de travail optimales.

Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité la formation à laquelle il est inscrit, à signer la feuille d'émargement en début de chaque demi-journée. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité est systématiquement sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.

Le stagiaire s'engage par la signature des présentes conditions générales à souscrire une assurance responsabilité civile pour tous les agissements préjudiciables aux tiers éventuellement causés et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'organisme Educina ne puisse en aucun cas être inquiété.

Il est formellement interdit à tout stagiaire d'organiser un commerce de produits ou de services au sein du centre ou auprès des autres stagiaires sans l'accord écrit de Medicina.

Article 6 - Interdictions

Parmi ceux-ci notamment : l'alcool, les produits illicites, lasers, couteaux, cutters, objets tranchants, etc... sont proscrits.

Il est également formellement interdit de fumer ou de vapoter, de mâcher tout produit, de cracher, etc. Aucun acte de vandalisme n'est toléré et engage la responsabilité de son auteur. Les contrevenants s'exposent à une exclusion immédiate et à des poursuites judiciaires.

Sont interdits également : les manquements aux obligations d'assiduité et de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres stagiaires, de perturber le déroulement des activités d'enseignement ou de troubles de l'ordre.

La tenue vestimentaire doit être compatible avec la formation et suivant les disciplines, une tenue adaptée peut être demandée aux stagiaires. Par respect des règles de politesse, aucun couvre-chef n'est accepté.

Enfin, il est formellement interdit de déjeuner dans les salles de cours. Une salle dédiée étant mis à disposition des stagiaires (cf. Infos pratiques).

Ces informations peuvent évoluer, leur actualisation étant disponible sur le site de Medicina.

Article 7 - Obligations d'Educina

Educina assume la responsabilité pédagogique de la formation : le choix des méthodes, le contrôle des connaissances et la délivrance de l'attestation individuelle en fin de cycle, conformément à la certification Qualiopi.

Educina met à disposition les moyens matériels nécessaires au stage (moyens audiovisuels, supports de formation...). Le matériel technique nécessaire à la bonne pratique est également mis à la disposition du stagiaire, qui s'engage à le respecter et à rembourser toute éventuelle détérioration.

Educina est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses stagiaires.

L'organisme ne peut être tenu responsable à l'égard de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence, sont considérés comme fortuits ou de force majeure : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves externes, les interruptions des transports de tout type, les désastres naturels, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'organisme de formation.

Article 8 - Propriété intellectuelle

Educina est l'unique détenteur de la formation, de ses divers supports comme de ses contenus. Toute représentation ou reproduction ne respectant pas le Code de la propriété intellectuelle engage la responsabilité du stagiaire ou de l'intervenant.

Article 9 - Attestation

Educina fournit au stagiaire, à l'issue de la formation, une attestation comportant l'intitulé de la formation, le nom du stagiaire, la date, le lieu et le nombre d'heures de formation.

Article 10 - Satisfaction

A l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chacun des stagiaires, afin de parfaire la qualité de nos prestations.

Article 11 - Annulation

Toute personne physique dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (14 jours en cas de signature à distance) après signature du contrat de formation.

Tout stage commencé est dû en totalité même si le participant ne se présente pas. Formulées par écrit, les annulations peuvent donner lieu à un remboursement ou à un avoir après déduction des arrhes, si elles sont reçues au plus tard 1 mois avant le début du stage.

Tout stage commencé est dû en totalité même si le participant ne se présente pas. Formulées par écrit, les annulations peuvent donner lieu à un remboursement ou à un avoir après déduction des arrhes, si elles sont reçues au plus tard 1 mois avant le début du stage. Si l'annulation est adressée par écrit 15 jours avant la date du début du stage, il peut être perçu 50 % du montant de la formation (arrhes comprises). Passé ce délai, pour tout report ou annulation et quelle qu'en soit la raison, Educina se voit dans l'obligation de facturer 75 % du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Si le nombre de participants est pédagogiquement insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session, Educina se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation au plus tard 10 jours avant la date prévue. Dans le cas d'une annulation, les arrhes reçues sont intégralement restituées et il ne peut être exigé de frais afférents.

Educina se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, pour proposer les meilleures conditions d'apprentissage aux stagiaires et aux intervenants.

Article 12 - Données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 06 janvier 78 modifiée, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données le concernant.

Pour exercer ce droit, il doit adresser sa demande à l'organisme Educina – Dr Luc Fontaine, Président-fondateur, par Lettre recommandée à l'adresse indiquée :

Educina 64 avenue Rockefeller, 69 008 Lyon.

Educina s'engage à ne divulguer aucune des informations recueillies, telles que les données personnelles des stagiaires ou à les transmettre à des fins commerciales.

Article 13 - Différend

En cas de différend et en l'absence de règlement à l'amiable, la seule juridiction compétente reste le Tribunal Administratif de Lyon.

Article 14 - Engagement

En signant le formulaire d'inscription, le stagiaire s'engage à avoir pris connaissance du présent livret d'accueil et des conditions générales de vente.

Fait le _____, à _____

Le/la stagiaire

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"